

Site Esch/Alzette:  
rue Emile Mayrisch  
L-4240 Esch/Alzette

Dudelage:  
rue de l'Hôpital  
L-3488 Dudelage

Nieder Korn:  
ave. de la liberté  
L-4602 Nieder Korn

B.P. 436  
L-4005 Esch/Alzette  
info@chem.lu

Central téléphonique  
(+352) 57 111

[www.chem.lu](http://www.chem.lu)



CENTRE HOSPITALIER  
EMILE MAYRISCH



**CENTRE HOSPITALIER EMILE MAYRISCH**  
SEVRAGE POUR DÉPENDANCE AUX STUPÉFIANTS AU CHEM





## La phase de pré-hospitalisation

Vous êtes en contact régulièrement auprès d'un de nos partenaires ambulatoires

### A Esch-Alzette:

*Jugend-an Drogenhelf* tél: 545444

### A Luxembourg-ville:

*Jugend-an Drogenhelf* tél: 491040  
*Alternativ Berodungsstell* tél: 261236-41  
*Quai 57* tél: 26480490

Ce suivi constitue un point favorable pour votre admission au CHEM. Lorsque vous êtes sans logement il est utile d'avoir une solution avant votre admission à l'hôpital, l'hospitalisation ne pouvant être prolongée au-delà du temps de sevrage. Assurez-vous également que vous êtes affilié à la Caisse Nationale de Santé.

## Votre admission au CHEM - la phase d'hospitalisation

Le lieu de votre sevrage est le service d'addictologie

Le sevrage et donc le temps d'hospitalisation dure 10 jours

Vous serez informé de votre admission par téléphone et vous devez vous présenter le jour même.

Nous vous demandons de laisser chez vous tout produit illicite et tout médicament. Nous saisissons ces produits et sont obligés de rendre les produits qui tombent sous la loi des stupéfiants à la police resp. au ministère de la santé. Sachez que nous n'acceptons aucune consommation de drogues, d'alcool, ni de médicaments non-distribués par nos soins.

Nous offrons une surveillance du sevrage et le psychiatre prescrit un traitement adapté.

Votre contrat thérapeutique (voir modèle annexé) ne permet pas l'utilisation du téléphone fixe, ni du téléphone portable, ni de l'ordinateur, ni d'I-Pad. Afin d'éviter des discussions laissez ces appareils tout simplement chez vous.

En concertation avec l'équipe et votre médecin la visite d'un proche peut être autorisée. Cette visite devra s'identifier et se présenter en état sobre. En cas de doute elle devra quitter le service.

## La phase après l'hospitalisation

Après votre sortie du CHEM nous vous conseillons un suivi auprès d'un de nos partenaires ambulatoires.

Le contact avec ce service pendant votre séjour au CHEM est favorisé.